



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :  /  / 2025

Dossier complet le :  /  / 2025

N° d'enregistrement :

## 1 Intitulé du projet

Construction d'un nouveau bâtiment d'élevage avicole de 1150 m<sup>2</sup> sur un site d'élevage existant et désaffectation d'un ancien bâtiment d'élevage.

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

VANDENBERGHE FREDERIC

Raison sociale

VANDENBERGHE

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

EXPLOITANT INDIVIDUEL

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

VANDENBERGHE

Prénom(s)

FREDERIC

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1.Installations classées pour la protection de l'environnement a)Autres installations classées soumises à Autorisation	L'exploitation de M.VANDENBERGHE est soumise à autorisation au titre de la rubrique ICPE 3660-a "élevage intensif de volailles" , avec une autorisation à 79560 emplacements volailles en présence simultanée. L'exploitation est également soumise à la rubrique ICPE 2102-1 -"Elevage de porcs" - Enregistrement à 650 animaux porcs charcutiers.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

M.Vandenberghe Frédéric exploite un atelier de poulets de chair de 79 560 emplacements, un atelier de porcs à l'engraissement de 630 porcs charcutiers et un atelier de maraîchage sur près de 7ha sur la commune de Houtkerque. Le projet consiste en la désaffectation d'un bâtiment d'élevage de poulets de chairs de 400 m<sup>2</sup> devenu vétuste et peu pratique, et la construction d'un nouveau bâtiment plus moderne de 1150 m<sup>2</sup> sur le même site.

Le bâtiment existant désaffecté ne sera pas démolit. Il sera réutilisé pour du stockage de matériel.

Parallèlement à cette modification, l'exploitant va diminuer la densité dans ses bâtiments avicole, passant de 22,1 animaux/m<sup>2</sup> à 21 animaux/m<sup>2</sup>. Le nombre de poulets présents passera de 79 560 emplacements à 91 350 emplacements. Il n'y aura pas de modification au niveau de l'élevage porcin, ni au niveau du plan d'épandage.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le souhait de l'exploitant est de pouvoir moderniser son élevage avicole en désaffectant un ancien bâtiment d'élevage de 400 m<sup>2</sup>. Ce bâtiment pose plusieurs problèmes : il est petit, se trouve accolé à une porcherie (peu poser des soucis sanitaires) et peu pratique pour le ramassage et le chargement des poulets. De plus, les conditions d'élevage ne sont plus optimales : isolation et matériel vieillissant.

Il souhaite construire un nouveau bâtiment de 1150 m<sup>2</sup> à côté de son bâtiment le plus récent : accès facilité pour le chargement des volailles en fin de lot.

La densité d'élevage sera diminuée pour des questions de bien-être passant de 22.1 animaux/m<sup>2</sup> à 21 animaux/m<sup>2</sup>.

Avec ce projet, les conditions d'élevage seront améliorées, respecteront la réglementation ICPE et de nouvelles MTD seront mises en places comme l'installation de la brumisation dans l'ensemble des bâtiments avicole.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment de 1150 m d'élevage avicole.

La durée du chantier sera de quelques mois (4 mois en moyenne) et sera uniquement en semaine et la journée. Le chantier sera à plus de 200 mètres des premiers tiers et à au sein même du site d'exploitation existant.

Le nouveau bâtiment construit sera conforme aux Meilleures Techniques Disponibles.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'élevage fonctionnera comme actuellement. Le site accueillera 91350 poulets de chair en une seule bande, âgés de 1 jour. Ils seront répartis dans les bâtiments d'élevage et seront élevés durant 35 jours. A ce moment là, un premier départ de 24700 animaux à 1.8 kg (poulets standards) s'effectue. Les 66 650 poulets restant restent encore 7 jours pour un second départ du reste à 42 jours et un poids moyen de départ à 2.4 kg (poulets lourds). S'en suit ensuite une période de vide du bâtiment de 7 jours. Période durant laquelle le curage du bâtiment puis, lavage /désinfection est réalisé : c'est le vide sanitaire. Les effluents retirés sont stockés en bout de champs avant d'être épandus sur les terres du plan d'épandage à l'aide d'un épandeur à hérisson vertical. Les effluents épandus seront enfouis dans les 4h.

L'exploitation produira 26334 kg d'N/an, toutes productions confondues (porcs et volailles).

Le plan d'épandage est de 170.26 ha de SAU (pas de modification). La pression azotée sera de 154.67Unité d'Azote /ha de SAU.

L'ensemble des terres sont aptes à l'épandage.

L'élevage met en place les Meilleures Techniques Disponibles et respecte la Directive IED.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Une déclaration de porter à connaissance de modification non substantielle d'une exploitation soumise à autorisation au titre des ICPE sera déposée en préfecture du Nord.
- Une demande de permis de construire sera déposée en mairie de Houtkerque.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Capacité de l'élevage de volailles autorisée avant et après projet :	- 79560 places -> 91350 places
Unité d'azote produite annuellement avant et après projet :	- 23567 kg d'N/an-> 26334
SAU du plan d'épandage connu :	- 170.26 ha
Densité dans les bâtiments d'élevage de volailles :	-22.1 animaux/m <sup>2</sup> -> 21 animaux/m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   " N Lat. :   °   ,   " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   " Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   " Lat. :   °   ,   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Document d'urbanisme en Vigueur PLUi-H approuvé le 27 janvier 2020 de Coeur de Flandre agglomération.  
Site d'exploitation en zone Agricole.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

#### 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

L'exploitation de M.Vandenberghe Frédéric a fait l'objet d'une procédure d'enquête publique avec dossier d'étude d'impacts du 07/03/2017 au 05/04/2017.

L'exploitation est autorisée par Arrêté Préfectoral en date de 2017, pour l'exploitation de 79560 emplacements de volailles, 630 porcs charcutiers et un forage de prélèvement d'eau.

L'éleveur réalise 6.5 lots /an : pas de modification

Les effluents étaient épandus sur les terres d'un plan d'épandage qui n'est pas modifié dans le cadre du projet.

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est une ZNIEFF de type I. Il s'agit du Bois Saint Acaire, situé à 2 km du site.  CF carte de localisation des ZNIEFF par rapport au site d'élevage.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve à plus de 26 km de la zone concernée par un APB la plus proche. (Landes du plateau d'Helfaut) Pas d'impact
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale est situé à plus de 14 km du site de M.Vandenberghe en projet. Il s'agit du Parc le plus proche répertorié. Le projet n'aura donc pas d'impact.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisé à 200 mètres du bâtiment classé Monument Historique "Eglise Saint Antoine". Néanmoins, le site et le bâtiment en projet ne seront pas visibles depuis l'église car il y a de nombreuses habitations autour du monument. Lors de la demande de permis de construire, l'Avis de l'ABF sera pris en considération. Une harmonie des couleurs et des matériaux sera privilégiée pour éviter impacts.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se trouve pas en zone humide. Aucune connexion hydraulique entre le projet et les zones humides répertoriées.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Houtkerque est concernée par le PPRi de la Vallée de l'Yser. Néanmoins, le site objet du projet n'est pas dans le zonage à risque des zones d'expansion de crues.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRI de la Vallée de l'Yser a été approuvé par Arrêté Préfectoral en date du 28/12/2007.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à 4,5 km du site d'exploitation. Il s'agit du site Belge Westvlaams Heuvelland. Les deux sites sont éloignés et séparés de nombreuses voies. L'impact sera donc nul.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'élevage engendre de la consommation d'eau pour l'abreuvement et le lavage des bâtiments. La consommation en eau passera de 4241 m <sup>3</sup> /an à 4867 m <sup>3</sup> /an (8 litres/poulets/bande selon BREF élevage et de 16 à 18 m <sup>3</sup> /lot pour le lavage). Les lignes d'abreuvement mises en places avec des godets récupérateur et des pipettes permettent d'économiser de l'eau d'abreuvement (MTD). Le lavage des bâtiments s'effectue avec un nettoyeur haute pression pour diminuer consommation eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'entraîne pas le production d'eaux usées ou d'eaux vannes : pas d'ouvrage d'assainissement. La construction du bâtiment d'élevage s'effectuera sur une parcelle déjà raccordée au réseau d'eau potable et à un forage. L'augmentation de la consommation d'eau est faible (+626 m3/an) pour l'élevage.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La construction sera réalisée sur une parcelle déjà artificialisée et en dehors des zones protégées répertoriées. La bonne gestion des épandages et la mise en place d'une cuve de récupération des eaux de lavage du bâtiment permet d'éviter tout risque de pollution du milieu naturel. Les effluents sont épandus sur les terres du plan d'épandage en respectant toute la réglementation en vigueur.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site et le parcellaire d'épandage est en dehors des zones Natura 2000. La distance, l'absence de lien hydraulique et la présence de routes entre le site/parcellaire et les site Natura 2000 les plus proche permet de conclure à l'absence d'impact du projet. Les effluents seront épandus sur des parcelle agricoles exploitées. Pas de modification de la structure paysagère, ni d'incidence sur les équilibres biologiques.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parcelle concernée par la construction déjà artificialisée.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Houtkerque est concernée par un PPRi. Néanmoins le site de M.Vandenberghe est en dehors des zones répertoriées à risque.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les précautions sanitaires prises au quotidien et la surveillance sanitaire du site limitent fortement les risques sanitaires. L'exploitant a suivi une formation à la Biosécurité en élevage.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de déplacement supplémentaire. En effet, les camions viennent aux même fréquence mais avec un tonnage différent (aliments, départ,équarrissage...).La circulation due aux épandages des effluents avicoles au niveau des parcelles concernées va sensiblement augmenter : production de 112 T de fumier en plus , soit 8 épandeurs. Ils viendront néanmoins compenser des circulations existantes pour les épandages d'engrais minéraux chimiques (en moins).	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase de construction du bâtiment, le bruit sera plus important qu'en période normale mais elles seront réduites à 4 mois, en semaine et en journée. En période de fonctionnement, l'élevage	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	peut être source de bruit, néanmoins le nouveau matériel installé est moins bruyant que les précédents matériels employés (impact +), les bâtiments sont placés loin des tiers (supérieur à 200 m).	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les odeurs proviennent des animaux et surtout des épandages des effluents.	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour compenser : les effluents seront stockés dans des conditions réglementaires et ils seront enfouis dans les 4 heures suivants les épandages (MTD reconnue) au lieu des 12 h prévus lors de l'enquête	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	On pourra remarquer des vibrations lors de la phase de construction qui est limitée dans le temps (4 mois).	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entrainera une diminution des rejets dans l'air par rapport à ce qui avait été estimé dans l'étude d'impact. En effet, même s'il y a plus d'animaux, l'enfouissement dans les 4 h et la mise en place d'un système de brumisation diminuent les excréments d'ammoniac dans l'air. Les aliments ingérés sont multiphasés et diminuent également beaucoup les excréments d'azote et de phosphore.
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de lavage des bâtiments seront récupérés dans des fosses souterraine étanches avant d'être épandus sur les terres du plan d'épandage.
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En étant récupérées, il n'y aura aucun rejet d'eau souillée dans le milieu aquatique.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'élevage produit du fumier de volailles, du lisier de porcs et des eaux de lavage. Actuellement, 23 567 kg d'N/an sont produits. Après projet, 26 334 kg d'N/an seront produits. Ils seront épandus sur les terres du plan d'épandage de 170.26 ha de SAU. La pression azotée sera de 154.67 kg d'N/ha de SAU (< au seuil des 170 kg d'N/ha).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chaque type de déchet de l'élevage est valorisé sur une filière adaptée. Les cadavres sont stockés dans un bac équarrissage froid puis géré par l'équarrisseur. Les déchets DASRI sont traités par les vétérinaires, ADIVALOR gère les PPNU...
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est existant depuis plus de 50 ans. Il comporte déjà des bâtiments d'élevage. Le projet sera en concordance avec les bâtiments déjà construits. Les parcelles agricoles voisines conserveront leur potentiel agricole. Le projet de bâtiment sera placé de manière à ne pas être visible pour la majorité des riverains (en le plaçant à l'Ouest du bâtiment existant alors que les riverains se trouvent à l'Est). L'exploitant respectera les préconisations de l'Architecte des Bâtiments de Franc.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet participe au développement économique du secteur. La filière avicole française estime qu'elle aura besoin de 400 nouveaux bâtiments sur le territoire dans les prochaines années pour assurer la hausse de consommation de viande de poulet. Les épandages permettent des économies d'engrais chimique sur le sol.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Une annexe présente les mesures mises en place pour éviter ou réduire les impact du projet sur l'environnement. Parmi elles :

- le bâtiment construit sera à plus de 200 m du premier tiers pour limiter les nuisances
- diminution des densités d'élevage dans les bâtiments
- mise en place de cuves de récupération des eaux de lavage du bâtiment
- le poulailler le plus ancien bénéficie également de rénovation : éclairage LED, brumisation...
- incorporation des effluents épandus dans les 4 heures au lieu des 12 H prévues initialement
- épandage des effluents sur des zones non protégées et conforme au programme d'action de la Directive Nitrate
- Les effluents permettent de diminuer les apports d'engrais minéraux.

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les modifications dans le cadre de la construction du bâtiment sont positives avec une amélioration des conditions par rapport au moment de la réalisation de l'étude d'impact initiale grâce à un nouveau bâtiment plus moderne, avec une ventilation neuve et performante, moins de consommation électrique grâce à l'éclairage LED, recueil des eaux de lavage, bien-être des animaux grâce à la brumisation et bonne ambiance dans le bâtiment...). Les impacts du projet étant positifs, le projet de M.Vandenberghe pourrait donc être dispensé d'une évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	A8 - Résumé du mode de production et des mesures prises pour limiter les impacts	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le   /   /



Signature du (des) demandeur(s)